

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES CHARGÉS DE CONTRÔLER LES COMPTES DE DASSAULT-AVIATION

(en euros)	DELOITTE & ASSOCIÉS		MAZARS	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</u>				
DASSAULT AVIATION	124 967	152 500	175 467	107 500
Filiales intégrées globalement	0	0	406 943	343 932
<u>Missions accessoires</u>				
DASSAULT AVIATION	24 994	15 000	72 534	64 000
Filiales intégrées globalement	0	0	25 629	8 975
TOTAL	149 961	167 500	680 573	524 407

(1) Ces honoraires concernent principalement la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de DASSAULT AVIATION S.A. et de ses filiales et le respect des réglementations au plan local.

(2) Ces honoraires concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, avis et opinions liés aux normes comptables, ...).

De plus, il convient d'ajouter à ces montants les honoraires versés par les filiales intégrées globalement à des Commissaires aux comptes autres que les cabinets DELOITTE & ASSOCIÉS et MAZARS : 42 000 euros en 2008 et 40 000 en 2007 (montants hors taxe).